

21 nov 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 21 novembre 2003](#)

Service technique d'appui ferroviaire

Sur proposition de MM. Bert Anciaux, Ministre de la Mobilité, et Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2004, de l'existence du Service technique d'appui ferroviaire (STAF), formé de 18 agents détachés de la S.N.C.B..

Sur proposition de MM. Bert Anciaux, Ministre de la Mobilité, et Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget et des Entreprises publiques, le Conseil des Ministres a approuvé la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2004, de l'existence du Service technique d'appui ferroviaire (STAF), formé de 18 agents détachés de la S.N.C.B..

Le STAF (*) seconde la Direction générale Transport terrestre dans toutes les matières liées à la sécurité de l'exploitation ferroviaire, entre autres celle du transport de marchandises dangereuses, ainsi qu'à l'intégration des nouvelles technologies et des systèmes ferroviaires interopérables. Son existence a été prolongée à trois reprises en attendant la mise en place d'une structure plus permanente. (*) concrétisé par la Convention du 9 juin 2000, signée entre l'Etat et la S.N.C.B..

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe